



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 décembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 décembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 décembre 2008

**Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine des droits
du citoyen**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Gérard ZABATTA -

Excusés ayant donné pouvoir :

Chantal BARRE donne pouvoir à Josiane METAYER –
Françoise BILLY donne pouvoir à Michel GENDREAU –
Geneviève RIZZI donne pouvoir à Geneviève GAILLARD –
Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD –
Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA -

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2008

DELIBERATION D20080488

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine des droits
du citoyen

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Centre Hospitalier (CH) de Niort a ouvert, depuis plusieurs années, une Unité Médico-Judiciaire (UMJ) pour mineurs victimes de maltraitance physique et/ou sexuelle. Cette unité a pour vocation d'accueillir ces mineurs dans les meilleures conditions afin qu'après un examen médical, ils puissent s'exprimer sur les violences qu'ils ont subies. Cette audition enregistrée est menée par les forces de gendarmerie ou de police avec l'aide d'une psychologue. Puis, en lien avec différents professionnels concernés (pédiatres, éducatrices, etc.), l'UMJ apporte une aide aux enfants dans leur reconstruction physique et psychique.

Un des cofinanceurs de l'UMJ cesse son partenariat au 31 décembre 2008. Afin d'éviter que le fonctionnement de cette unité s'en trouve compromis et pour permettre à celle-ci de poursuivre son action d'intérêt général, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer, pour l'année 2008 et à titre exceptionnel, une subvention de **5 000 €** en faveur du Centre Hospitalier de Niort.

Par ailleurs, la convention d'objectifs entre l'Association Départementale d'Aide aux Victimes des Deux-Sèvres (AVIC 79) et la Ville de Niort est actuellement en projet.

En attendant sa conclusion définitive et afin de ne pas pénaliser financièrement l'association dans son fonctionnement, il est proposé à l'assemblée municipale de verser à cette dernière un acompte de **12 000 €**, sur la subvention globale de fonctionnement 2009.

Ces subventions seront prises sur l'imputation budgétaire 65.030.6574 (budget 2008 pour le CH de Niort et budget 2009 pour l'AVIC 79).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les présentes conventions entre la Ville de Niort et les organismes suivants : Le Centre Hospitalier de Niort et l'Association Départementale d'Aide aux Victimes des Deux-Sèvres.
- autoriser Madamer le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser :
 - Ä au CH de Niort la subvention afférente d'un montant de **5 000 €** conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.
 - Ä à l'AVIC 79 un acompte de **12 000 €** à la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2009, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER